



CRÉDIT MUTUEL VALLÉE DE JOUX

0%

d'intérêt durant  
6 mois\*

Utilisez  
vos subventions  
comme  
fonds propres !

Participation de  
**CHF 200.-**  
au CECBPlus

# PRÊT 0% ECO-BONUS

Vous envisagez d'acquérir, construire ou rénover un bien immobilier entrant dans une approche durable ?

Le CMV vous propose un prêt spécialement conçu, vous permettant de bénéficier de nombreux avantages.

**Ensemble pour un avenir meilleur**

## CONDITIONS D'APPLICATIONS

- › Nouvelle construction\*\*, acquisition ou rénovation
- › Maison individuelle, immeuble ou appartement en PPE
- › Travaux bénéficiant de subventions
- › Montant dès CHF 25'000.– et jusqu'à maximum CHF 200'000.–

1

Définir les travaux à exécuter  
et leurs coûts  
(choix des entreprises)

3

Fixer un rendez-vous avec nos  
conseillers à la clientèle et choisir  
le financement approprié selon vos  
besoins et possibilités

2

Demander les subventions

4

Débuter les travaux

### QUELLE SUBVENTION POUR QUELLE ACTION ?



5

À la fin des travaux, nous ouvrons  
un prêt 0% ECO-BONUS  
correspondant au montant des  
travaux subventionnés



CRÉDIT MUTUEL VALLÉE DE JOUX

### Crédit Mutuel de la Vallée SA

Case postale 64  
Grand-Rue 22  
1347 Le Sentier

Tél. 021 845 15 00

info@cmvsa.ch  
www.cmvsa.ch

\* Le prêt 0% ECO-BONUS, correspond au montant des travaux subventionnés à taux 0% pendant 6 mois. À l'échéance des 6 mois, ce dernier est modifié en taux fixe d'une durée de 5 ans minimum ou en taux variable pour les montants inférieurs à CHF 100'000.–. Si d'autres travaux ne font pas l'objet de subvention le montant de ces derniers seront soumis à un autre produit/conditions.

\*\*Obtention obligatoire des critères CECB A